

Traktandum Point	Region Région	Frage / Input Question / Input	Antwort Réponse
0. Allgemeines / généralités			
1. Begrüssung & Vorstellung / Accueil & présentations			
2. Genehmigung Protokoll der Bundeskonferenz 2025 / Approbation du procès-verbal de la Conférence fédérale 2025			
3. Informationen zu den abstimmungsrelevanten Themen/ Informations sur les sujets soumis au vote			
Règlement grandes manifestations	O-CH	Règlement pour les grandes manifestations : comment gérer les événements qui ne sont pas organisés par le MSdS ? Le règlement peut-il également servir de norme de qualité pour les camps cantonaux, etc. ?	Le règlement pour les grandes manifestations ne s'applique qu'aux événements d'importance nationale organisés au nom du MSdS (dans les faits aujourd'hui uniquement les FFS, étant donné que les camps fédéraux, AD et ConF du MSdS sont exclus). Il ne s'applique pas aux camps cantonaux, événements de région, initiatives issues de groupes, etc. Les comités d'organisation de ces événements "non-MSdS" peuvent très volontiers prendre le règlement pour les grandes manifestations du MSdS comme référence pour leur propre événement.
Règlement grandes manifestations	NWCH	Comment en est-on arrivé à ce seuil de 100 personnes pour un grand événement ? Qu'en est-il d'autres manifestations telles que le "Siechenmarsch" ? Selon quels critères doivent-elles se conformer au règlement ? Les manifestations internationales organisées en Suisse sont-elles exclues de ce règlement (par exemple la réunion préparatoire des IST pour le Jamboree, qui rassemble plus de 100 personnes) ?	La limite inférieure de 100 personnes est déjà prévue dans le fil conducteur pour les grandes manifestations actuel. Il ne s'agit que d'une des conditions pour qu'une grande manifestation soit soumise au règlement pour les grandes manifestations du MSdS. Une deuxième condition est le fait qu'il s'agisse d'un "événement d'importance nationale" organisé "au nom du MSdS". Ceci n'est pas le cas de tous les événements scouts de plus de 100 personnes qui ont lieu en Suisse. La plupart des événements scouts de plus de 100 personnes en Suisse (dont les deux mentionnés dans la question) sont organisés par une association cantonale, une région, une association ad-hoc ou par le MoJaVe. C'est la structure organisatrice qui porte la responsabilité de l'événement et non le MSdS. C'est pour cette raison que le règlement pour les grandes manifestations du MSdS ne s'applique pas pour ces autres événements.
Règlement grandes manifestations	NWCH	Implication des AC : existe-t-il une recommandation concernant le respect ou l'application d'un tel règlement pour les AC ? (Lopaka) Quel est exactement le rôle et quelles sont les missions des AC dans le cadre des grandes manifestations ? Y a-t-il des droits et des obligations qui leur sont imposés ? Je serais favorable à ce que cela soit également clairement défini dans le règlement afin de faciliter la collaboration. (Merlin)	Les associations cantonales n'ont aucune responsabilité dans la mise en œuvre du règlement pour les grandes manifestations du MSdS. Le règlement concerne les comités d'organisation des événements qui organisent un "événement au nom du MSdS".
Règlement grandes manifestations	NWCH	Complément au "concept de communication" (p. 23, point 8 des directives FFS) : pour les points 8.2.3 et 8.3, il serait certainement judicieux d'impliquer l'équipe de communication des AC concernées, ne serait-ce que parce qu'elle dispose d'une grande expertise et d'un accès aux réseaux sociaux, etc.	Les directives FFS ne sont pas soumises au vote de la ConF. Le MSdS peut continuer à développer ces directives. Nous prenons bonne note de la suggestion d'ajout.
Règlement grandes manifestations	NWCH	Le règlement stipule que les grandes manifestations doivent être gérées par une association créée pour l'occasion. Quelle responsabilité le MSdS assume-t-il en cas d'échec de l'événement ? Comment la décision relative à une "garantie de déficit" est-elle prise ? Dans quels cas le MSdS peut-il refuser d'accorder une garantie de déficit ?	Le MSdS s'engage à hauteur de la garantie de déficit octroyée sur demande du comité d'organisation. Les demandes de garantie de déficit sont adressées au comité du MSdS qui prend une décision sur recommandation de la commission finances. Les garanties de déficit peuvent être refusées si la somme demandée et le budget global ne sont pas équilibrés et réalistes. En outre, la garantie de déficit n'est pas octroyée par le comité du MSdS si la maîtrise fédérale a refusé la demande générale. En règle générale, des montants similaires sont requis d'année en année et le travail préparatoire avec le coaching pour les grandes manifestations et le secrétariat général permet d'avoir des documents qui répondent aux critères pour l'octroi d'une garantie de déficit.
Règlement grandes manifestations	NWCH	En cas d'échec prévisible de la manifestation, qui détient le pouvoir de décision : le comité d'organisation (CO) ou le MSdS ? Le MSdS est-il habilité à annuler a posteriori une grande manifestation déjà autorisée s'il apparaît qu'elle risque d'échouer ? Une disposition correspondante doit-elle être inscrite dans les statuts de l'association créée pour l'occasion, ou cette compétence découle-t-elle déjà des dispositions supérieures du MSdS ? Quels seraient les critères concrets pour une annulation ?	Le comité d'organisation est compétent pour décider d'annuler l'événement. La compétence du MSdS pour prendre cette décision n'est pas prévue.
Règlement grandes manifestations	NWCH	p. 16 : "Si le comité d'organisation n'est pas en mesure de garantir le respect des principes susmentionnés, la maîtrise fédérale peut interdire la vente d'alcool lors de la manifestation." → À quel moment la maîtrise fédérale peut-elle prendre une telle décision ? Une telle décision aurait de graves conséquences sur le succès de la manifestation concernée. Je me demande si la maîtrise fédérale ne devrait pouvoir intervenir sur l'événement qu'à des moments précis (par exemple, lors de l'approbation du concept général et détaillé) afin de garantir au comité d'organisation une sécurité de planification suffisante.	Un contrôle strict n'est ni possible ni prévu par la maîtrise fédérale. Il s'agit ici surtout d'observer la vision générale du comité d'organisation sur la consommation de substances récréatives et addictives et de montrer qu'il ne s'agit pas d'un point sur lequel nous souhaitons faire preuve de tolérance.

Règlement grandes manifestations	NWCH	"D'autres manifestations peuvent, sur décision de la maîtrise fédérale, être classées dans la catégorie des grandes manifestations et sont alors soumises au présent règlement" - cette décision relève-t-elle de la seule compétence de la maîtrise fédérale ? Et si oui, sur quelle base est-elle prise et justifiée ?	Oui, la maîtrise fédérale est compétente seule pour octroyer à un événement le statut de grande manifestation du MSdS. Cette décision est prise sur la base de la compétence définie dans le règlement pour les grandes manifestations du MSdS. La maîtrise fédérale ne se positionne que sur demande des comités d'organisation d'un événement et non de sa propre initiative.
Règlement grandes manifestations		Sponsoring : comment faut-il comprendre exactement les règles applicables à hajk ? Dans quelles circonstances et dans quels cas est-il obligatoire de conclure un partenariat de parrainage avec hajk ?	En tant qu'actionnaires majoritaires de Scout + Sport AG, le MSdS et les associations cantonales ont intérêt à ce que hajk soit considéré comme partenaire prioritaire des événements scouts. L'idée ici est toutefois que les deux parties conviennent d'un accord et si celui-ci prévoit que l'événement peut choisir un partenaire concurrent à hajk pour le sponsoring, alors rien n'empêche la conclusion de cet autre contrat.
Règlement grandes manifestations	NWCH	Comment se déroule exactement la vérification des personnes (comité d'organisation, membres de l'association, bénévoles, etc.) par l'équipe de crise ? Cette vérification, telle que décrite dans le règlement, est-elle réalisable dans la pratique ? Y aurait-il de meilleures solutions que de s'échanger des listes ? Qu'en est-il de la protection des données ?	Ce processus étant une nouveauté du règlement proposé, les détails de la mise en œuvre ne sont pas encore planifiés. L'expérience devra définir la méthode la plus adaptée pour réaliser ce contrôle. Au sujet de la protection des données, le MSdS ne peut pas transférer les données récoltées ou les utiliser pour un autre but que celui indiqué dans le règlement. Les personnes concernées doivent pouvoir avoir connaissance du fait que leurs données sont transmises au MSdS.
Règlement grandes manifestations	Suisse romande	Doit-on informer la TE Communication pour des communiqués de presse liés aux grandes manifestations ? Que se passe-t-il si la communication faite dans le cadre de la grande manifestation ne suit pas la ligne de communication du MSdS ?	Il n'y a aucune obligation d'informer la TE Communication. Toutefois, rien ne s'oppose à une approche coordonnée et à un échange préalable d'informations : n'hésitez pas à contacter la TE Communication si vous avez des questions ou des doutes concernant les demandes des médias ou les réponses à y apporter. La TE Communication n'exerce aucun contrôle sur les contenus communiqués.
Modèle de formation	O-CH	Y a-t-il un endroit où l'on peut voir comment la structure de formation J+S et le MoFor s'articulent ou se correspondent ? Où peut-on vérifier cela ?	Depuis le début de l'année, la BDNS présente, outre la structure actuelle, la nouvelle structure de formation J+S Sport de camp/Trekking, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027 : <a href="https://shorturl.at/5riNm">https://shorturl.at/5riNm</a> . On y trouve des informations pertinentes sur les types de cours J+S mentionnés dans le MoFor. Une fois le nouveau modèle de formation du MSdS adopté, l'aperçu de l'offre de formation du MSdS disponible sur le site web du MSdS, qui contient notamment des indications sur les reconnaissances J+S intégrées aux différents cours, sera également mise à jour : <a href="https://pfadi.swiss/fr/formation/">https://pfadi.swiss/fr/formation/</a>
Modèle de formation	O-CH	On peut désormais accéder au cours Top sans passer par le cours de responsable d'unité. Était-ce déjà le cas auparavant ? Et peut-on alors diriger un cours de responsable d'unité en tant qu'expert-e, même si l'on n'y a jamais participé ?	La nouvelle structure de formation J+S Sport de camp / Trekking prévoit désormais que non seulement le parcours de formation continue existant, via le module de responsable de camp (cours de responsable d'unité), mais aussi celui passant par un module de sécurité puisse mener au cours d'expert-e-s (cours Top). Cette possibilité d'admission supplémentaire constitue une nouveauté par rapport à la structure de formation SdC/T existante. Grâce à ce changement, les expert-e-s SdC/T pourront en effet diriger des cours de responsable d'unité sans en avoir suivi elles-mêmes (comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les cours d'introduction, par exemple). Cette modification importante, liée aux nouvelles directives de J+S, a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la dernière Conférence Formation. Si vous avez d'autres questions à ce sujet, nous vous recommandons donc de vous adresser à vos responsables cantonaux de la formation.
Modèle de formation	O-CH	Évaluation du cours préparatoire au cours Top : Existe-t-elle ? L'association Pfadi Thurgau souhaiterait en disposer par écrit à des fins de communication interne.	Une première évaluation intermédiaire de la phase pilote a été réalisée à l'intention de la ConF 2025 et communiquée aux AC (cf. procès-verbal de la ConF 2025, p. 5). La décision d'examiner, dans le cadre de la révision 2026 du modèle de formation, l'intégration définitive du cours préparatoire Coach et Top à l'offre de formation du MSdS a été prise sur la base de cette évaluation intermédiaire. Entretemps, une évaluation finale de la phase pilote a également été réalisée par le groupe de travail bénévole chargé de la mise en œuvre du projet. La proposition d'intégrer le cours préparatoire au modèle de formation y a été définitivement confirmée. Des extraits de l'évaluation finale interne peuvent être fournis sur demande. Les AC intéressées peuvent s'adresser par e-mail à <a href="mailto:formation@msds.ch">formation@msds.ch</a> .
Modèle de formation	NWCH	Demande : serait-il possible de créer un récapitulatif pour les équipes de cours pour leur indiquer tout ce qui a changé ?	Une fois le nouveau modèle de formation adopté, toutes les check-listes des cours ainsi que l'aperçu de l'offre de formation du MSdS sur le site web du MSdS devront être mises à jour pour tenir compte du nouveau modèle. L'objectif est de procéder à ces mises à jour au cours de l'été à venir, puis d'informer les équipes de cours au début de l'automne de la publication des nouvelles ressources, afin qu'elles puissent les utiliser pour planifier la saison de cours 2027.
Modèle de formation	NWCH	Si nous voulons apporter une modification au MoFor, suffit-il d'en parler lors de l'atelier ou faut-il déposer une motion ?	Il faut déposer une motion, car la ConF vote sur le modèle de formation. De manière générale, nous vous recommandons de consulter vos responsables cantonaux de la formation avant de rédiger une motion sur le MoFor et, dans la mesure du possible, de prendre également contact avec les instances fédérales présentes sur place (plus précisément avec Gonolek en tant que responsable de la TE Formation et Encadrement)
Modèle de formation	NWCH	Demande : un tableau clair présentant les conditions d'admission requises pour suivre les différents cours, ainsi qu'une représentation graphique de tous les cours et de l'ordre dans lequel ils doivent être suivis.	Une fois le nouveau modèle de formation adopté, l'aperçu actuel des formations proposées par le MSdS sur le site web du MSdS sera mis à jour pour refléter ce nouveau modèle : <a href="https://pfadi.swiss/fr/formation/">https://pfadi.swiss/fr/formation/</a> . Les conditions d'admission à un cours de formation spécifique resteront disponibles dans le modèle de formation et dans les informations correspondantes sur MiData.
Modèle de formation	NWCH	Pourquoi n'a-t-on pas énuméré de contenus ou d'objectifs de formation spécifiques dans le cours "Connaissances techniques de base du sport SdC/T" ?	Parce que les contenus pertinents pour ce type de cours ne sont pas définis par le MSdS, mais par J+S en collaboration avec l'équipe SdC/T. Un aide-mémoire portant sur la concrétisation de ces contenus est actuellement en cours d'élaboration et devrait être publiée d'ici l'automne 2026.

Modèle de formation	NWCH	À partir de quand les plans-cadres J+S seront-ils officiellement accessibles pour les AC (en vue de la préparation des cours de formation) ?	Avec l'entrée en vigueur des nouvelles structures de formation SdC/T, les plans cadres J+S (qui ne sont plus en vigueur depuis plusieurs années déjà) seront remplacés par de nouveaux documents appelés "cadres de référence", qui définissent les conditions-cadres contraignantes pour chaque type de cours SdC/T (objectifs, contenus, durée minimale et maximale, conditions d'admission, etc.). Les directives issues des cadres de référence J+S seront, comme auparavant, intégrées à la check-liste correspondante pour les principaux types de cours du MSdS (base, responsable d'unité, approfondissement). Les nouveaux cadres de référence seront officiellement présentés pour la première fois lors du cours pour cadres SdC/T du 3 mai 2026 consacré à la nouvelle structure de formation et devraient être mis à la disposition des équipes de cours dans leur version définitive d'ici l'automne 2026, en même temps que les autres outils d'aide à la planification des cours.
Modèle de formation	NWCH	Dans la description des cours d'approfondissement, il est indiqué que les participant-e-s possèdent déjà des connaissances dans la branche correspondante. Or, compte tenu des critères d'admission actuels, ce n'est pas le cas de tou-te-s les participant-e-s. Faut-il supprimer cette mention ?	Que les participant-e-s aient ou non suivi un cours de base, on peut partir du principe, dans le cadre d'un cours de responsable d'unité, qu'elles-ils possèdent tou-te-s des connaissances préalables dans au moins une branche (que ce soit parce qu'elles-ils l'ont elles-eux-mêmes vécue en tant que participant-e, ou parce qu'elles-ils intervenaient déjà, avant de suivre ce cours, en tant que responsables [non encore formé-e-s] dans une branchedonnée). C'est ainsi qu'il faut comprendre la formulation en question. Cette remarque vise précisément à sensibiliser l'équipe de cours à la diversité des participant-e-s et de leurs expériences antérieures.
Modèle de formation	NWCH	Depuis quand existe-t-il une alternative dans les formations de la SSS (p. 60) ?	En ce qui concerne les formations de la SSS, aucun changement n'est intervenu au niveau du contenu par rapport à la dernière version du modèle de formation : comme auparavant, les variantes "Brevet SSS Base Pool avec module Lac réussi" et "Brevet SSS Plus Pool réussi" sont considérées comme deux options distinctes et équivalentes pour l'admission au module de sécurité Eau. La possibilité de suivre à la place un module J+S Eau SdC/T existe depuis début 2024.
Modèle de formation	NWCH	Pourquoi les conditions d'admission au cours préparatoire pour cours Coach ou Top sont-elles différentes de celles pour le cours Panorama ? (= Pourquoi faut-il suivre un cours de responsable d'unité avant le cours préparatoire ?)	Contrairement au cours Panorama, le cours préparatoire pour cours Coachs ou Top est suivi dans le but précis d'être admis-e à l'un de ces cours. Pour le cours de coach, la réussite d'un cours de responsable d'unité est une condition d'admission obligatoire. C'est pourquoi cette condition a également été intégrée au cours préparatoire.
Modèle de formation	I-CH	En ce qui concerne les objectifs de formation, le terme "beurteilen" a été remplacé par "bewerten" au niveau d'approfondissement 3 (commentaire de la traduction : "beurteilen" et "bewerten" veulent les deux dire "évaluer" en français et il n'existe pas deux mots distincts). S'agissait-il d'une décision délibérée ? Si oui, quelles en étaient les raisons ?	Lors de la révision des intitulés des niveaux d'approfondissement existants, en concertation avec le groupe de projet chargé de la révision des brochures de formation, on s'est efforcé de s'aligner de manière aussi cohérente que possible sur la taxonomie de classification des objectifs d'apprentissage élaborée en 1956 par Benjamin Bloom et révisée en 2001 par Anderson et Krathwohl. Dans une grande partie des versions courantes en langue allemande de cette version de la taxonomie de Bloom, le niveau "Evaluate" est traduit par "Bewerten".
Modèle de formation	I-CH	À quels "principes d'une conduite éthique" l'objectif de formation 2.7 du cours de RU fait-il référence ? S'il s'agit de documents concrets (par exemple, la charte éthique de Swiss Olympic), pourquoi ne sont-ils pas cités ? Une formulation aussi vague ne risque-t-elle pas d'entraîner des risques de confusion avec d'autres objectifs et cours (par exemple le cours de base) ?	Si les principes d'une conduite éthique englobent indirectement les prescriptions issues du standard de la branche de Swiss Olympic, cette expression fait toutefois concrètement référence aux directives et aux documents de J+S. De plus amples informations sur ce sujet (notamment des références concrètes aux contenus et outils pertinents) sont fournies par les cadres de référence SdC/T pour la planification du type de cours concerné. Ceux-ci devraient être mis à la disposition des équipes de cours sous leur forme définitive d'ici à l'automne 2026 et leur contenu sera intégré dans les check-listes des cours MSdS.
Modèle de formation	Suisse romande	Bravo pour le code de couleurs !	Merci :)
<b>4. Informationen aus der PBS / Informations du MSdS</b>			
Rapport annuel	O-CH	Effectifs : on observe une tendance selon laquelle ce sont plutôt les petites AC qui perdent des membres (6 sont mentionnées dans le rapport annuel). Il serait souhaitable d'examiner cette question de plus près.	Nous suivons les chiffres, mais nous n'avons pas de projet pilote en cours. Nous pouvons volontiers réaliser une analyse structurelle axée sur les petites AC et prenons note de cette demande.
Rapport annuel	Suisse romande	Très chouette partie sur le bilan de l'ancienne stratégie.	Merci :-)
Roverway 2028	Suisse romande	La région soutient vivement le projet. Elle redoute toutefois qu'il ne monopolise beaucoup de bénévoles et qu'un manque se fasse ressentir pour les projets de mise en œuvre de la stratégie du MSdS. Ceci ne serait pas un problème en soi. La région souhaite néanmoins qu'une attention particulière soit apportée à une éventuelle surcharge des bénévoles et que le niveau fédéral du MSdS n'hésite pas à retarder la mise en œuvre de sa stratégie au profit du Roverway, pour permettre un engagement serein des bénévoles. Si une dépriorisation de certaines mesures, objectifs opérationnels ou mêmes priorités stratégiques devait avoir lieu, les associations cantonales pourraient-elles se prononcer sur les éléments à déprioriser ?	Merci beaucoup pour ce retour. Nous suivrons la situation de près et veillerons tout particulièrement, notamment dans le cadre de la planification des mesures pour 2028 (qui sera discutée pour la dernière fois lors de la ConF 2027), à prévoir des ressources suffisantes pour le Roverway et à déprioriser d'autres projets dans la mesure du possible et lorsque cela s'avère judicieux. Les AC décideront des objectifs opérationnels lors des AD de 2026 et 2027. S'il s'avérait nécessaire de supprimer ou de déprioriser des objectifs entiers, cela pourrait se faire à ce moment-là. La suppression ou, par exemple, la prolongation d'objectifs serait proposée lors de l'AD par le niveau fédéral, pour autant que celui-ci en ait constaté la nécessité.

<b>5. Workshop-Session I / Session d'ateliers I</b>			
Atelier "Racisme structurel"	O-CH	Pouvons-nous également aborder, lors de l'atelier, les conséquences à long terme, les risques et les réticences ? Que faire si les résultats de la mesure ne sont pas bien reçus par les responsables sur le terrain ? Pouvons-nous les obliger à participer ?	N'hésitez surtout pas à faire part de vos réserves lors de l'atelier. Il est particulièrement important d'aborder les sujets qui pourraient poser des difficultés lors de la mise en œuvre de la mesure.
Question générale concernant la stratégie et le processus de participation des AC	NWCH	Question générale : sur quoi exactement pouvons-nous voter lors de la ConF, et où se déroulent les ateliers ?	Le processus de pilotage définit les droits et les obligations des différents organes en matière de mise en œuvre de la stratégie. Il stipule que les mesures doivent faire l'objet d'une consultation au sein de la ConF. Le sondage visant à prioriser les thèmes en amont, de même que les inputs, les ateliers et les autres formats d'échange au sein de la ConF, ont pour but de garantir cette consultation. Les statuts définissent en outre des obligations spécifiques pour la ConF (et pour d'autres instances), parmi lesquelles figurent par exemple l'approbation du modèle de formation et du règlement pour les grandes manifestations. Les obligations précises de la ConF sont détaillées dans son règlement interne. Celui-ci est accessible le site du MSdS, parmi les documents envoyés en préparation de la ConF.
	NWCH	Objectifs opérationnels et mesures : comment pouvons-nous garder une vue d'ensemble et nous assurer qu'aucun objectif ou aucune mesure que nous souhaitons conserver ne soit supprimé ? Serait-ce une tâche de contrôle pour le CoEv ?	L'Assemblée des délégations vote chaque année sur les objectifs opérationnels ; les AC ont ainsi le dernier mot à chaque modification de ces objectifs. Les mesures font l'objet d'une consultation lors de la ConF, mais le MSdS peut également apporter des modifications après celle-ci (par exemple, ajuster légèrement un budget). Avec le budget annuel, l'AD vote toutefois chaque année sur les ressources allouées aux mesures et a donc le dernier mot. Les modifications sont visibles de manière transparente dans l'outil (utiliser la fonction de filtrage "dernières modifications"). Pour un aperçu, voir également : <a href="https://strategie.scout.ch/fr/modifications-concernant-les-mesures-et-objectifs/">https://strategie.scout.ch/fr/modifications-concernant-les-mesures-et-objectifs/</a> .  Conformément à l'art. 43 des statuts du MSdS, la ConF et l'AD peuvent confier au CoEv des mandats pour des vérifications particulières. Le comité et le MF s'efforcent, notamment grâce au nouvel outil, de présenter les informations de manière transparente et de communiquer activement sur les modifications, les suppressions et les ajouts. Dans le cadre du processus continu de mise en œuvre de la stratégie, il est normal que les objectifs et les mesures soient légèrement modifiés d'année en année et adaptés à la situation actuelle.
<b>6. Inputs: Präsentation und Diskussion / Inputs: présentation et discussion</b>			
<b>8. Berichterstattung des Auswertungskomitees (AK) / Rapport du comité d'évaluation (CE)</b>			
	NWCH	Etoile (PRB) : Question générale : il avait été question de restructurer le CoEv ou de repenser son rôle. Cette réflexion a-t-elle été menée ? Et comment le CoEv fonctionne-t-il actuellement ? Auparavant, ses membres étaient proactifs et examinaient des sujets sans que les AC en fassent la demande. Les nouveaux membres poursuivent-ils dans cette voie ou se contentent-ils d'agir de manière " purement " réactive ?	Depuis l'AD, le CoEv compte deux nouveaux membres, qui doivent d'abord "prendre leurs marques". Les prochaines étapes seront toutefois bientôt mises en œuvre. Lors de la ConF, un bref sondage sur le rôle du CoEv sera organisé et celui-ci tiendra son propre stand.
	NWCH	La recommandation 22.2 "Mise à jour systématique des documents stratégiques "sera-t-elle à nouveau abordée dans le prochain rapport (puisque'elle n'a pas encore été entièrement mise en œuvre) ?	Nous ne pouvons pas répondre ici au nom du CoEv, cette question devrait être posée directement à celui-ci. Du point de vue du MSdS, il serait souhaitable de ne pas s'attarder indéfiniment sur des recommandations très anciennes, sur lesquelles une prise de position a déjà été formulée, et de se concentrer plutôt sur les recommandations actuelles.
<b>9. Ehrungen / Verabschiedungen / Distinctions / adieux</b>			
<b>10. Workshop II / Ateliers II</b>			
Youth Empowerment	O-CH	À quoi peut-on s'attendre à l'atelier "Youth Empowerment" ?	Il existe un groupe de travail. Celui-ci organise un atelier. L'atelier se déroule sans la présence du comité. On y abordera également des questions concernant les objectifs poursuivis par le comité en la matière. Le comité du MSdS fera de même de son côté, puis nous comparerons les résultats.
Bien-être mental	Suisse romande	Les délais de la priorité stratégique bien-être mental ne sont-ils pas trop ambitieux ? Les délais indiqués dans les objectifs opérationnels paraissent courts pour obtenir un résultat de qualité.	Merci pour le retour. Les délais seront à nouveau évalués pour l'AD 2026 et adaptés si nécessaire.
<b>11. Präsentation Anträge Abstimmungssession / Présentation des motions pour la session de vote</b>			
<b>12. Marktstände / Stands</b>			
Commission informatique	Suisse romande	Il serait super de voir quelles sont les modifications apportées aux objectifs opérationnels et mesures qui portent l'étiquette "modifié" sur l'outil de mise en œuvre de la stratégie.	Merci beaucoup pour le retour. Nous essayons ici de trouver un équilibre entre transparence et "too much information", afin que l'outil reste lisible et clair. Nous examinons en permanence les améliorations qui pourraient encore être apportées.
<b>13. Abstimmungssession / Session de vote</b>			
<b>14. Ausblick auf die DV 2026: Information Jahresbericht 2025 &amp; Jahresrechnung 2025 / Perspectives pour l'AD 2026: informations sur le rapport annuel 2025 et les comptes annuels 2025</b>			

Finances	Suisse romande	Le financement de la mise en oeuvre de la stratégie serait-il affecté en cas de réduction des subventions fédérales ? Quelles sont les perspectives d'avenir / scénarios les plus probables liés aux finances du MSdS ? Des rentrées inférieures auraient-elles une influence sur les associations cantonales ?	Actuellement, aucun projet n'est financé par des subventions fédérales. Par conséquent, des réductions budgétaires n'auraient pas de conséquences directes sur la mise en œuvre de la stratégie. Toutefois, des réductions budgétaires massives à long terme dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse auraient bel et bien des conséquences, car elles toucheraient les subventions structurelles accordées au MSdS (utilisées par exemple pour le secrétariat) et les subventions de formation accordées aux AC. À l'heure actuelle, il semble toutefois que les réductions budgétaires initialement prévues dans le domaine de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse ne seront pas mises en œuvre (conformément à la décision du Conseil national et du Conseil des États en avril). Les autres grands piliers des finances du MSdS (collecte de fonds par la Fondation des scouts et cotisations des membres) sont stables.
<b>15. Verschiedenes &amp; Abschluss / Divers &amp; clôture</b>			
Mesures sans ateliers	NWCH	Comment peut-on donner son avis ou faire part de ses commentaires sur d'autres mesures qui ne figurent pas à l'ordre du jour ? Pourrait-on, par exemple, utiliser le créneau "Temps libre / temps productif" et/ou des panneaux où l'on pourrait laisser un message ?	Lors du premier envoi, nous avons explicitement demandé aux AC quels thèmes ou mesures nécessitaient encore d'être discutés pour les ateliers encore disponibles. Bien sûr, vous pouvez également nous faire part de vos commentaires à tout moment en dehors de la ConF. Pour cela, adressez-vous de préférence à la direction de la TE compétente (le membre concerné de la MF) ou simplement à <a href="mailto:info@msds.ch">info@msds.ch</a> . Si vous avez encore besoin d'échanger lors de la ConF, vous pouvez également utiliser le créneau "Temps libre / temps productif".
Outil de finance groupe	NWCH	B.1.4. Que faut-il faire concrètement dans le cadre de cette mesure ? Son contenu devrait-il être précisé ?	Le produit précis n'a pas encore été défini, et ce de manière délibérée. En effet, dans le cadre de cette mesure, il s'agit tout d'abord d'analyser les besoins des groupes et des associations cantonales dans le domaine financier. Sur cette base, des outils, des interfaces ou des applications pourront ensuite être développés. L'accent est mis sur la simplification des processus financiers et le soutien dans les tâches administratives.
strategie.scout.ch	NWCH	Super travail, merci <3 Serait-il possible de parcourir les mesures en cliquant ? Autrement dit, de passer à la mesure suivante à l'aide d'une flèche de navigation.	Nous prenons bonne note de cette suggestion et examinerons si nous pouvons la mettre en œuvre dans le cadre de nos prochains développements.
Mesures sous A.5		A.5... Envisage-t-on également de réviser à moyen terme les brochures consacrées aux niveaux Picos, Castors et SMT ?	Les brochures destinées aux louveteaux et aux éclais sont parmi les plus anciennes et celles qui ont le plus besoin d'être révisées. Les brochures destinées aux pico, aux castors et aux SMT sont encore d'actualité. Aucune révision n'en est prévue pour le moment.

**Workshops // Ateliers (Teilnehmer\*innen & KV angeben // noter part. et AC)**

5a: Massnahme D.2.5 "Pilotprojekte Micro-Volunteering in d(einer) Abteilung" / Mesure D.2.5 "Projet pilote micro-volontariat dans un/ton groupe	Möbius (GR), Jedi (GL), Kenai (SO), Lopaka (PRB), Heat (LU), Rémy (ASFr), Pieuvre (ASVd), Chouette (ASJ), Pinja (Schwyz), F1 (Zug)
5b: Umsetzung neues Ziel C.4 "Struktureller Rassismus" / Mise en oeuvre du nouvel objectif C.4 "Racisme structurel"	Wookie (TG), Joke (SH), Okapi (ZH), Yakari (BE), Maiyun (ASG), Coati (ASJ), Strom (Unterwalden)
5c: Neues Ziel E.5: Kompetenzkampagne / Nouvel objectif E.5: campagne de compétences	Elua (SH), Suena (SO), Sulay (LU), Coyote (ASFr), Fournier (ASN), Ouisiti (ASV), Habibi (Uri)
5d: Pflichten, Aufgaben und Erwartungen an die Abteilungsleitenden (Ziel A.4) / Obligations, tâches et attentes envers les responsables de groupe (objectif A.4)	Minusch (TG), Calme (SGARAI), Paikea (GR), Lumina (BE), Merlin (ZH), Kolibri (AG), Etoile (PRB), Easy (LU), Guaga (ASVd), Ahodori (ASG), Ouisiti / Zoé (ASFr), Rainette (ASN), Papillon (ASV), Fläier (Unterwalden), Sidi (Pfadi Uri), Nema (Zug)
10a: Ziel D.3 "Projekte und Aktionen zur Ehrenamtstörderung" / Objectif D.3 "Projets et actions visant à promouvoir le bénévolat sur le terrain"	Möbis (GR), Elua (SH), Calme (SGARAI), Heat (AG), Rémy (ASFr), Fournier (ASN), Ouisiti (ASV), F1 (Zug)
10b: Kommunikation der PBS an KV & Abteilungen / Communications du MSdS aux associations cantonales et aux groupes	Lopaka (PRB), Suena (SO), Easy (LU), Coyote (ASFr), Papillon (ASV), Sidi (Uri)
10c: Roadmap DINKL (C 3.2) / Feuille de route diversité et inclusion (mesure C.3.2)	Okapi (ZH), Pieuvre (ASVd), Ouisiti / Zoé (ASFr), Nanny (Unterwalden)
10d: Identifizierung und Priorisierung Handlungsbedarf psychisches Wohlbefin(Massnahme G.1.2) / Identification et priorisation du besoin d'action en matière de bien-être mental (mesure G.1.2)	Minusch (TG), Paikea (GR), Jedi (GL), Lumina (BE), Kenai (SO), Kolibri (AG), Etoile (PRB), Rainette (ASN), Guaga (ASVd), Maiyun (ASG), Chouette (ASJ), Habibi (Uri), Nema (Zug), Strom (Unterwalden), Pinja (Schwyz)
10e: Youth Empowerment	Wookie (TG), Joke (SH), Yakari (BE), Merlin (ZH), Sulay (LU), Coati (ASJ), Ahodori (ASG)